



Compte-rendu
GRUPE GESTION DES DÉCHETS
5 novembre 2008
A la salle polyvalente de Lamath

Etaient présents :

Madame Jeanne VIRIAT (Remenoville)

Messieurs : Philippe ALAVOINE et Pierre MANGEOLLE (Vallois), Claude ANDRÉ et Jean-Marie LECLERE (Vathiménil), Michel FULCHIN, Milos TESOVIC et Jean-Pierre SCHEIRLINCK (Magnières), François GENAY et François PERRIN (Frambois), Bernard GENAY (Lamath), Bernard SATORI (Haudonville) et Bernard VAUTRIN (Franconville),

Excusés : Michel GRAVIER, Anne HELLE, Philippe HENRY, Jean-Marie HUEBER, Liliane LECLERC et Michel THOMAS,

Participaient également à la réunion : Michèle JACQUES (secrétaire en charge des ordures ménagères) et Vincent LÉTICHE (agent de développement local).

* * *

1. Familles tri-tout : analyse des chiffres et suites à donner

- L'expérience des Familles tri tout a été lancée en 2007 pour observer les comportements des habitants du territoire sur la production des déchets. 4 familles ont participé. Les résultats de cette expérience sont présentés aux membres du groupe de travail :

Nom	Période de l'expérience	Nbre moyen de personnes dans le foyer	Consommation moyenne kg/habitant/an	Commentaires
Daniel GERARDIN	du 10 octobre au 17 décembre 2007	2,7 personnes	151,31 kg	Estimation que 10 kg / habitant / an peuvent être économisés avec le tri des épiluchures
Eric JURION	Du 20 août au 25 novembre 2007	6 personnes	313,47 kg	
Michel FULCHIN	Du 22 juillet 2007 au 5 avril 2008	2,09 personnes	34,88 kg	
Philippe HENRY	Du 22 octobre au 30 juin 2008	4,94 personnes	104,28 kg	

- Plusieurs participants constatent que l'échantillon n'est pas représentatif et estiment qu'il serait judicieux de demander à un plus grand nombre de familles.
- Les périodes auxquelles l'expérience a été menée suscitent également des interrogations. Il serait judicieux de mener une telle expérience sur un an, pour que toutes les saisons soient représentées.
- Etant donné que l'objectif n'est pas de réaliser une étude statistique et qu'il est difficile de trouver des volontaires pour une telle expérience, le groupe de travail souhaite exploiter les chiffres présentés de la manière suivante :

- Les différences étant importantes d'une famille à l'autre, une enquête sera réalisée dans un premier temps sur leurs habitudes.
- Suite à cette enquête, une communication devra être effectuée via le bulletin intercommunal (jeu concours, témoignage,...).

2. Gestion des cartons des professionnels : quelles solutions ?

- Lors de la réunion du 24 juin 2008, il est apparu que les professionnels étaient confrontés à des difficultés de gestion de leurs cartons ;
- Une petite enquête a été effectuée pour connaître les quantités de cartons et le nombre de professionnels concernés par ce problème : une douzaine d'entreprises a répondu. La moitié rencontre ce problème de gestion et est intéressée par une solution à apporter par la CCM. Environ 7m3 de cartons sont produits par ces entreprises tous les quinze jours ;
- Une estimation de ce que coûterait le ramassage des cartons de ces entreprises pour les amener à la déchetterie a été demandée par la CCM au SIVOM. Ce coût est d'environ 170 €, qui pourrait être directement facturé par le SIVOM aux entreprises bénéficiant de ce service.
- Le groupe de travail discute des solutions envisageables et conclut qu'il faut proposer aux entreprises de bénéficier d'un service similaire à celui proposé par le SIVOM, payé directement par les entreprises contre un abattement de leur facture d'ordures ménagères.

3. Statut des micro-entreprises pour la redevance

- Une micro-entreprise de chauffage du territoire a remarqué qu'elle était facturée comme les autres entreprises, en catégorie 3. En raison de son statut et de la faible quantité de déchets qu'elle déclare produire, elle demande à être exonérée de redevance.
- Le groupe de travail refuse l'exonération, celle-ci risquant de créer un précédent à partir duquel de nombreuses entreprises pourraient argumenter.
- Le passage en catégorie 1 de cette entreprise (entreprise non répertoriée dans les autres catégories) est également refusé :
 - D'une part, l'activité de chauffagiste est répertoriée en catégorie 3,
 - D'autre part, si cette entreprise prouve la bonne élimination de ses déchets, elle pourra bénéficier d'un abattement de 50 %, ce qui lui permettrait d'obtenir une facture très proche de celle de la catégorie 1.
- Cette entreprise restera donc en catégorie 3 et sera incitée à se rendre à la déchetterie.

4. Approche tarifaire 2009

- Un bilan prévisionnel des dépenses de 2008 est présenté aux membres du groupe de travail. Ce bilan est effectué sur la base de dépenses réelles jusqu'en septembre et sur des dépenses prévisionnelles d'octobre à décembre.
- Ce bilan fait apparaître que le budget prévu ne sera pas dépassé.
- Par cette situation, la prévision de quelques investissements en 2009 (achat de conteneurs de tri sélectif) et la révision des marchés fin 2009, il est possible de prévoir

qu'une hausse de la redevance basée sur l'évolution du coût de la vie (environ 2,5 % par an) sera suffisante pour équilibrer le budget 2009 des ordures ménagères.

- Si l'équilibre n'était pas trouvé avec cette hausse de 2,5 %, une partie de l'excédent des années précédentes pourrait alors être injectée dans le budget.

5. Nouveaux investissements pour les points de tri sélectif

- Plusieurs bornes d'apport volontaire ont été signalées à remplacer par les collecteurs et les communes de la communauté de communes :
 - Verre : Giriviller, Moyen, Moriviller
- D'autres sont abîmées, mais pas nécessairement à remplacer :
 - Verre : Xermaménil
 - Papier : Seranville
 - Plastique : Moyen
- Le groupe de travail souhaite que ces 6 bornes soient remplacées et émet quelques remarques à leur sujet :
 - Cette commande pourrait être l'occasion de renforcer certains points tri jugés insuffisants (exemple du papier à Magnières) – pour le moment, cette question ne donnera pas de suites, les gabarits des espaces de tri sélectif ayant été définis en fonction de données démographiques.
 - Les conteneurs de certaines communes devraient être nettoyés – le nettoyage des bornes d'apport volontaire est réalisé par les communes.
 - En cas de remplacement, il faudra prendre garde à procéder à l'enlèvement ou au stockage (si réparations possibles) des anciennes bornes.
 - D'ici quelques années, la CCM gèrera peut-être le tri sélectif grâce à un ramassage en porte à porte. Il n'est donc pas nécessaire de trop investir dans l'achat de bornes.
- Des devis seront demandés aux entreprises fournissant ce type de matériel afin d'inscrire la somme nécessaire à son acquisition au budget 2008.

6. Renouvellement du contrat de gestion des ordures ménagères : la CCM relance-t-elle seule son marché ou avec d'autres intercommunalités?

- Les contrats de gestion des ordures ménagères de la CCM se terminent à la fin de l'année 2009. Il faut donc prévoir la suite de ces contrats.
- Jusqu'à récemment, la société Barisien travaillait avec la CCM et les communes de Laronxe et Saint-Clément. Ces deux communes vont rejoindre la Communauté de Communes du Lunévillois (CCL). La taille de la CCM ne sera pas suffisante pour rentabiliser seule la signature d'un contrat avec un prestataire.
- Une réflexion ayant été engagée pour la création d'une AOGD à l'échelle du Lunévillois (voir dernier compte-rendu du groupe de travail), il est possible d'envisager un groupement de commandes de plusieurs intercommunalités. Monsieur BRUBACH, ancien directeur de SOVOTOM, est venu expliquer au Pays Lunévillois le système mis en place à l'échelle du département des Vosges.
- La plupart des contrats des intercommunalités du Lunévillois se terminant fin 2010 le groupe de travail souhaite procéder de la manière suivante :
 - Contacter l'entreprise Barisien pour prolonger le contrat actuel d'un an, tout en demandant aux services de l'Etat si cette solution est envisageable.

- En cas d'impossibilité pour cette première solution, une consultation devrait alors être réalisée auprès des entreprises et/ou collectivités intéressées pour réaliser la prestation. Le contrat mis en place pourrait l'être sur trois ans.

7. Questions diverses

- Milos TESOVIĆ informe les membres du groupe de travail qu'une entreprise démarche actuellement les agriculteurs du territoire pour récupérer des déchets verts. Cette entreprise est intéressée pour collecter directement les déchets verts des plateformes de stockage de la CCM. Pour étudier cette solution, le groupe de travail demande que l'entreprise donne des détails sur ses conditions et ce projet à la communauté de communes.
- François PERRIN demande si une solution a été trouvée pour la gestion des branchages des plateformes de déchets verts. Les agriculteurs n'ayant pas de broyeurs, ils ne peuvent pas les utiliser pour le compostage et les brûlent. Un rapprochement avec la SARL VDM Energie Verte pourrait-il être envisagé à ce sujet ?

Destinataires du compte-rendu :

- membres du groupe « Gestion des déchets »
- membres du Bureau
- communes